

**SERVICE DE LA FORMATION
POSTOBLIGATOIRE**

CENTRE JURASSIEN D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION - CEJEF

Route de Moutier 16
CH-2800 Delémontt +41 32 420 71 60
sfp@jura.ch

Delémont, le 09 octobre 2025

Inscriptions dans les différentes filières du Secondaire II jurassien

Madame, Monsieur,

Votre enfant terminera sa scolarité obligatoire à l'Ecole secondaire de Moutier au mois de juillet 2026 et doit désormais s'inscrire dans une école du secondaire II.

Les informations ci-dessous ont pour but de clarifier les différentes démarches à entreprendre et doivent vous permettre de procéder à cette inscription dans les meilleures conditions.

I. Formation générale (année scolaire 2026-2027)**a. Inscription au Gymnase de Bienne ou au Lycée cantonal de Porrentruy¹**

Les élèves prévôtois qui terminent leur scolarité ont le choix entre le Gymnase de Bienne et le Lycée cantonal de Porrentruy.

Les conditions d'admission bernoises sont valables pour les deux structures. Le Lycée cantonal de Porrentruy se basera ainsi sur ces dernières pour admettre votre enfant.

Procédure d'admission valable pour les deux structures :

Les élèves qui souhaitent s'inscrire au Gymnase de Bienne ou au Lycée cantonal de Porrentruy doivent se rendre sur l'adresse (lien fonctionnel dès le 20 octobre 2025) :

www.be.ch/inscriptionsec2

Une fois sur ce site internet, il sera demandé de cliquer sur la mention « Inscription à la procédure d'évaluation ». L'entier de la procédure est ensuite expliqué par étapes. Un guide est, par ailleurs, disponible en fin de page.

Veuillez noter que les élèves qui souhaitent s'inscrire au Lycée cantonal de Porrentruy doivent obligatoirement ajouter la mention « **Ecoles jurassiennes** » sous « remarque ».

¹ Afin de faciliter la lecture, les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Délai d'inscription obligatoire : 1^{er} décembre 2025

Confirmation de l'admission provisoire : Fin mars 2026

b. Ecole de culture générale

Les élèves prévôtois qui terminent leur scolarité et qui souhaitent s'inscrire en Ecole de culture générale suivront leur formation dans le canton du Jura. Ils seront scolarisés à la Division Santé-Social-Arts du CEJEF.

Les conditions d'admission bernoises sont valables pour leur admission. L'Ecole de culture générale de Delémont se basera ainsi sur ces dernières pour admettre votre enfant.

Procédure d'admission :

Les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'Ecole de culture générale de Delémont, y compris pour les formations « Arts & Design », « Musique » et « Musique & Théâtre », doivent se rendre sur l'adresse (lien fonctionnel dès le 20 octobre 2025) :

www.be.ch/inscriptionsec2

Une fois sur ce site internet, il sera demandé de cliquer sur la mention « Inscription à la procédure d'évaluation ». L'entier de la procédure est ensuite expliqué par étapes. Un guide est, par ailleurs, disponible en fin de page.

Veuillez noter que les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'Ecole de culture générale de Delémont doivent obligatoirement ajouter la mention « **Ecoles jurassiennes** » sous « remarque ».

Délai d'inscription obligatoire : 1^{er} décembre 2025

Confirmation de l'admission provisoire : Mars 2026

c. Ecole de commerce

Les élèves prévôtois qui terminent leur scolarité et qui souhaitent s'inscrire en Ecole de commerce suivront leur formation dans le canton du Jura. Ils seront scolarisés à la Division commerciale du CEJEF.

Les conditions d'admission bernoises sont valables pour leur admission. L'Ecole de commerce se basera ainsi sur ces dernières pour admettre votre enfant.

Procédure d'admission :

I. Les élèves prévôtois qui souhaitent s'inscrire à l'Ecole de commerce doivent se rendre sur l'adresse (lien fonctionnel dès le 20 octobre 2025) :

www.be.ch/inscriptionsec2

Une fois sur ce site internet, il sera demandé de cliquer sur la mention « Inscription à la procédure d'évaluation ». L'entier de la procédure est ensuite expliqué par étapes. Un guide est, par ailleurs, disponible en fin de page.

Veuillez noter que les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'Ecole de commerce doivent obligatoirement ajouter la mention « **Ecoles jurassiennes** » sous « remarque ».

Délai d'inscription obligatoire : 1^{er} décembre 2025

Confirmation de l'admission provisoire : Mars 2026

II. Les élèves prévôtois qui souhaitent s'inscrire à l'Ecole de commerce de Delémont **et qui ne disposent pas des notes requises pour entrer dans la filière sans examens** (conditions bernoises) doivent se rendre sur l'adresse :

www.be.ch/inscriptionsec2

Une fois sur ce site internet, il sera demandé de cliquer sur la mention « Inscription à la procédure d'évaluation ». L'entier de la procédure est ensuite expliqué par étapes. Un guide est, par ailleurs, disponible en fin de page.

Veuillez noter que les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'Ecole de commerce de Delémont doivent obligatoirement ajouter la mention « **Ecoles jurassiennes avec évaluation au ceff** » sous « remarque ».

Délai d'inscription obligatoire : du 2 décembre 2025 au 15 février 2026

Confirmation de l'admission provisoire : Mars 2026

II. Formation professionnelle (année scolaire 2026-2027)

a. Apprentissage dans une entreprise (voie duale)

Les élèves qui terminent leur scolarité et qui signent un contrat d'apprentissage avec une entreprise prévôtoise sont scolarisés dans les écoles professionnelles des cantons du Jura, de Berne ou de Neuchâtel, en fonction de la nature de leur formation et des accords entre les cantons.

Le contrat d'apprentissage de l'apprenti mentionnera le lieu de formation théorique.

Les élèves qui s'engagent dans une formation pour laquelle l'enseignement théorique est dispensé dans le canton du Jura fréquentent les écoles professionnelles jurassiennes.

L'inscription dans l'école professionnelle est réalisée automatiquement après signature du contrat d'apprentissage.

b. Apprentissage dans une école de métiers (plein temps)

Les élèves prévôtois qui terminent leur scolarité et qui souhaitent s'inscrire dans une formation professionnelle à plein temps dans les domaines techniques ou santé-social doivent obligatoirement s'inscrire dans les écoles professionnelles jurassiennes.

Les inscriptions se font directement auprès des écoles concernées :

- Ecole des métiers de la Santé et du Social de la Division Santé-Social-Arts du CEJEF à Delémont

Délai d'inscription :	05.12.2025
Examen d'admission écrit :	21.01.2026
Entretiens individuels :	Février 2026 ASSC : 9-13 février 2026 ASE : 23-27 février 2026
Décision d'admission :	Mars 2026
Inscriptions :	www.divssa.ch

- Ecole des métiers techniques de la Division technique du CEJEF à Porrentruy

Délai d'inscription :	Toute l'année, inscription en ligne à un stage faisant partie de la procédure d'admission
Proposition de stage d'admission :	Dans le mois qui suit l'inscription
Confirmation de l'école :	Dans les quinze jours qui suivent le stage
Inscriptions :	www.divtec.ch

Pour pouvoir être convoqué à la procédure d'admission de l'Ecole des métiers de la Santé et du Social et de l'Ecole des métiers techniques, les exigences scolaires sont celles en vigueur dans les écoles bernoises qui dispensent les formations similaires.

Une fois la validation du niveau scolaire obtenue, le candidat sera ainsi convoqué par l'école pour intégrer le processus d'admission spécifique à la formation visée.

Attention : le nombre de places étant limité, aucune garantie quant à l'admission ne peut ici être donnée.

Des précisions quant aux procédures à suivre et à leur contenu peuvent être obtenues auprès des écoles concernées.

c. Maturité professionnelle intégrée

Les élèves prévôtois qui terminent leur scolarité et qui souhaitent s'engager dans un apprentissage et suivre une maturité professionnelle intégrée (obtention du CFC et de la maturité professionnelle à la fin de la formation initiale) doivent conclure un contrat d'apprentissage **et** s'inscrire en maturité professionnelle directement auprès de l'école professionnelle concernée.

Il est recommandé de contacter l'école concernée dès la conclusion du contrat d'apprentissage pour se renseigner sur les dates d'inscription et les procédures à suivre.

Les conditions d'admission bernoises sont valables pour l'admission en maturité professionnelle intégrée. Les divisions du CEJEF se baseront ainsi sur ces dernières pour admettre votre enfant.

d. Maturité professionnelle post-CFC

Bien que la maturité professionnelle post-CFC ne concerne pas les élèves qui sortent du collège, il est précisé ici que les personnes résidant à Moutier qui souhaiteraient s'engager dans cette voie doivent s'inscrire dans les écoles professionnelles jurassiennes.

III. Filières de transition (année scolaire 2026-2027)

Les élèves prévôtois qui terminent leur scolarité et qui ne remplissent pas les conditions d'admission d'une école du secondaire II ou qui n'ont pas conclu un contrat d'apprentissage doivent s'annoncer auprès de « Mon app' » pour un accompagnement du Service de la formation postobligatoire du Canton du Jura dans la recherche d'une solution de formation.

En priorité, une place d'apprentissage sera visée. Si nécessaire, les élèves concernés pourront bénéficier d'une année en filière de transition dans les divisions du CEJEF.

Délai d'inscription : 28 février 2026

Inscriptions : www.mon-app.ch

IV. Formation professionnelle à plein temps à l'extérieur du canton du Jura

Les formations professionnelles à plein temps qui ne sont pas dispensées dans le canton du Jura peuvent être réalisées dans un autre canton. Toutefois, une autorisation préalable du Service de la formation postobligatoire du Canton du Jura est obligatoire.

Cette dernière peut être sollicitée sur le site : www.jura.ch/sfp

Pour toute question, le Service de la formation postobligatoire de la République et Canton du Jura et les directions des divisions du CEJEF se tiennent à votre disposition.

Tout en espérant avoir pu clarifier au mieux le passage de votre enfant entre l'école obligatoire et le secondaire II, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Clément Schaffter
Chef de service



Tristan Muller
Chef de service